

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019  
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. VINCENT François, M. SAUVAGNAC Bernard.

Affiché le : 08/11/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOUILLLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

## 6. ADOPTION DU RAPPORT DU 19 SEPTEMBRE 2019 RELATIF A L'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que chaque communauté urbaine, doit être dotée d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Cette commission doit rendre ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

La CLECT s'est réunie le 19 septembre 2019 et a adopté les conclusions consignées dans le rapport ci-joint. Ces conclusions seront définitivement adoptées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Limoges Métropole.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter ces conclusions selon le rapport présenté.**

|         |         |          |               |
|---------|---------|----------|---------------|
| VOTE 21 | POUR 10 | CONTRE 1 | ABSTENTION 10 |
|---------|---------|----------|---------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures

**Le Maire**  
**Jean-Louis NOUHAUD**